

L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS

EMAIL : leblemedujour@gmail.com - TÉL : +229 0195534395

N° 663 DU 14 OCTOBRE 2026

DÉMISSIONS EN SÉRIE À LA MAIRIE DE COTONOU

P. 02

JANVIER YAHOUVEDEOU INTERPELLÉ SUR LE DOSSIER GNACADJA

Après le départ du Secrétaire exécutif, la responsable des marchés publics jette à son tour l'éponge. Une succession de démissions qui soulève des interrogations sur le fonctionnement de l'administration municipale et appelle à des éclaircissements.



FRANCHISES INTERNATIONALES À COTONOU

P. 03



Ulrich Adjovi ouvre de nouvelles perspectives aux entrepreneurs

DÉSIGNATION DES CHEFS DE VILLAGE ET DE QUARTIER DE VILLE

P. 06

Renforcement de la place des femmes dans la gouvernance : Christelle Houndonougbo salue la décision de Djoghénou



NÉCROLOGIE - DISPARITION DU PÈRE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LOIS DU PARLEMENT

P. 05



L'Emblème du Jour adresse ses condoléances au député Orden Alladatin



École Supérieure (ES)-LA PRATIQUE

L'université de l'entrepreneur

AGRONOMIE

- Sciences et Techniques de Production Végétale
- Production et Gestion des Ressources Animales
- Gestion des Exploitations Agricoles



GÉNIE CIVIL

- Bâtiment Travaux Publics & Béton armé
- Topographie & Dessinateur, Projecteur Bâtiment
- Assainissement & Voies Réseaux Divers



Forme aujourd'hui l'entrepreneur de demain !

“ A l'École Supérieure la Pratique, les compétences se construisent par l'action. ”



Nous sommes à Zogbodomey, non loin de l'usine de Fludor !

Infoline : (+229) 01 56 90 00 00 / 01 29 80 40 40 | WhatsApp : 01 63 63 04 04 | Mail : eslapratique2026@gmail.com

DÉMISSIONS EN SÉRIE À LA MAIRIE DE COTONOU

Janvier Yahouédéou interpellé sur le dossier Gnacadja



Après le départ du Secrétaire exécutif, la responsable des marchés publics jette à son tour l'éponge. Une succession de démissions qui soulève des interrogations sur le fonctionnement de l'administration municipale et appelle à des éclaircissements.

La mairie de Cotonou est confrontée à une succession de départs au sein de son administration. Après la démission du Secrétaire exécutif, Anges Paternite Amoussouga, c'est au tour de Manet Floriana Gazard, Personne responsable des marchés publics (PRMP), de quitter ses fonctions. Cette dernière a présenté sa démission le 8 octobre 2026, invoquant des raisons personnelles, selon les informations rapportées par la presse.

Cette nouvelle démission, annoncée par le maire Luc Gnacadja lors de la session ordinaire du conseil communal du 13 octobre, intervient dans un contexte marqué par des interrogations sur plusieurs chantiers communaux inachevés ou abandonnés. Deux départs en quelques jours : une situation qui mérite des explications précises, sans pour autant établir, en l'absence de preuves, un lien direct entre les démissions et d'éventuels dysfonctionnements.

Des questions sur le fonctionnement de l'administration municipale

Pourquoi deux responsables occupant des fonctions stratégiques quittent-ils successivement leurs postes ? Existe-t-il des difficultés particulières dans la collaboration entre les res-

ponsables administratifs et l'autorité municipale ? Les départs sont-ils exclusivement liés à des motifs personnels, comme cela a été indiqué, ou révèlent-ils des problèmes plus profonds qui mériteraient d'être examinés ?

Autant d'interrogations auxquelles les autorités communales gagneraient à apporter des réponses claires. À ce stade, aucun élément public ne permet d'affirmer que ces démissions résultent d'un conflit avec le maire ou d'une volonté concertée de cadres de quitter l'administration municipale.

La question des chantiers inachevés renforce néanmoins la nécessité d'un état des lieux rigoureux. Les citoyens attendent de savoir pourquoi certains investissements communaux demeurent à l'arrêt, quelles responsabilités relèvent des entreprises et des différents services, et quelles mesures seront prises pour protéger les populations et achever les ouvrages concernés.

Janvier Yahouédéou attendu sur le terrain de la décentralisation

Face à cette situation, le ministre chargé de la Décentralisation, Janvier Yahouédéou, est interpellé sur la nécessité de veiller au bon fonctionnement des administrations communales, dans le respect des compétences et des procédures en vigueur.

Sans préjuger des responsabilités individuelles, un examen administratif de la situation à Cotonou pourrait permettre de faire la lumière sur les conditions de départ des deux responsables,

d'évaluer la continuité des services et de s'assurer que les dossiers sensibles, notamment ceux relatifs aux marchés publics et aux chantiers inachevés, font l'objet d'un suivi approprié.

L'enjeu dépasse les personnes. Il concerne la qualité de la gouvernance locale, la transparence dans la gestion des ressources publiques et la capacité de la mairie à répondre aux attentes des populations.

Luc Gnacadja face à une exigence de résultats

Pour le maire Luc Gnacadja, le défi est désormais de garantir la stabilité de l'administration municipale tout en apportant des réponses concrètes aux préoccupations soulevées par les départs successifs. La continuité du service public, la transmission des dossiers et le suivi des contrats doivent demeurer des priorités.

Au-delà des déclarations de principe, les Cotonnois attendent des résultats : des chantiers sécurisés, des ouvrages achevés lorsque les conditions le permettent et une gestion des marchés publics dont les étapes puissent être clairement retracées.

La démission de deux responsables ne suffit pas, à elle seule, à conclure à une crise de gouvernance. Mais elle constitue un signal qui justifie des explications et un suivi attentif. À Cotonou, l'heure est aux clarifications, à la responsabilité et à la recherche de solutions durables au bénéfice des populations.

Emeric Joël ALLAGBE

MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS

Email : lemblemedujour@gmail.com
 Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
 N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com
TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION

Emeric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

FRANCHISES INTERNATIONALES À COTONOU

Ulrich Adjovi ouvre de nouvelles perspectives aux entrepreneurs

À travers un salon prévu le 15 octobre à l’Azalaï Hôtel, Ulrich Adjovi invite les entrepreneurs béninois à explorer des opportunités d’investissement et de partenariat avec des enseignes internationales.

Cotonou s’apprête à accueillir un rendez-vous consacré aux affaires et à l’investissement. Le jeudi 15 octobre 2026, l’Azalaï Hôtel servira de cadre à un salon des franchises internationales, une initiative qui ambitionne de rapprocher les entrepreneurs béninois de réseaux commerciaux reconnus à l’échelle internationale.

Au cœur de cette dynamique, Ulrich Adjovi mobilise les acteurs économiques autour d’une opportunité de découverte, de partenariat et de développe-

ment d’activités. L’objectif est de permettre aux investisseurs, aux chefs d’entreprise et aux porteurs de projets de mieux connaître le modèle de la franchise et d’envisager de nouvelles perspectives pour leurs ambitions entrepreneuriales.

En s’appuyant sur des enseignes internationales, ce salon offre un cadre propice aux échanges sur les concepts commerciaux, les possibilités de collaboration et les conditions d’accès à des réseaux déjà établis. Pour les entrepreneurs en quête de diversification, il s’agit d’une occasion d’explorer des pistes concrètes d’investissement et de croissance.

À travers cet appel à la participation, Ulrich Adjovi encourage les entrepreneurs bé-

ninois à se montrer attentifs aux opportunités susceptibles de renforcer leurs activités et de contribuer au dynamisme du secteur privé national.

La participation est annoncée comme gratuite, avec une inscription en ligne accessible à tous les intéressés via le lien suivant : <https://www.franquishop.com/bj/fr/feria/feria-franquicias-cotonou-2026>.

Ce rendez-vous entend ainsi faire de Cotonou un espace de rencontre entre ambitions entrepreneuriales locales et savoir-faire internationaux, avec l’espoir de favoriser l’émergence de nouveaux partenariats économiques.

Emeric Joël ALLAGBE



ENVIRONNEMENT – NOUVEAU CODE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

Les maires privés du pouvoir d'autoriser la coupe du bois



La loi n° 2026-16 du 23 juillet 2026 confie désormais aux services compétents des Eaux, Forêts et Chasse la délivrance des autorisations de coupe, d’exploitation et de transport des produits forestiers. Tout document délivré en violation de cette disposition est frappé de nullité absolue.

Une nouvelle règle encadre désormais la gestion des ressources forestières au Bénin. Avec l’entrée en vigueur de la loi n° 2026-16 du 23 juillet 2026 portant Code des forêts et de la faune, les maires, les élus locaux et les autres autorités locales ne sont plus habilités à délivrer des autorisations de

coupe de bois, d’exploitation forestière ou de transport des produits issus des forêts.

Cette disposition vise à clarifier les responsabilités dans la gestion des ressources forestières et à renforcer le contrôle des activités liées à l’exploitation du bois sur l’ensemble du territoire national.

Les autorisations relèvent désormais des services forestiers

L’article 112 nouveau du Code des forêts et de la faune interdit expressément aux maires, aux élus locaux, aux autres autori-

tés locales ainsi qu’aux personnes morales de droit public de délivrer des autorisations de coupe, d’exploitation ou de transport des produits forestiers.

Désormais, cette prérogative relève des autorités forestières compétentes, notamment du directeur général chargé des Eaux, Forêts et Chasse, conformément aux dispositions prévues par les articles 107 et 133 du texte.

La mesure concerne plusieurs catégories de produits forestiers, notamment le bois destiné à la construction et à la fabrication de meubles, le bois de chauffage ainsi que le charbon de bois.

Des autorisations illégales frappées de nullité

Le nouveau dispositif légal ne se limite pas à retirer aux autorités locales le pouvoir de délivrer ces documents. Il prévoit également une conséquence juridique explicite en cas de non-respect de l’interdiction.

Selon l’article 112 nouveau, les autorisations délivrées en violation de cette disposition sont frappées de nullité absolue et réputées non avenues. Elles ne peuvent donc pas servir de fondement légal pour justifier une opération de coupe, d’exploitation ou de transport de produits forestiers.

Les exploitants et les transporteurs sont ain-

si appelés à s’assurer que leurs activités sont couvertes par les documents requis, délivrés par les autorités légalement habilitées. Le Code prévoit par ailleurs des sanctions à l’encontre des auteurs d’infractions forestières, notamment à travers ses articles 269 et 292.

Un encadrement renforcé de l’exploitation forestière

À travers ces nouvelles dispositions, le législateur entend mieux encadrer l’exploitation des ressources forestières et préciser les compétences des différentes autorités intervenant dans ce domaine.

Pour les acteurs concernés, le respect de cette réglementation devient essentiel afin d’éviter toute opération irrégulière susceptible d’entraîner des sanctions.

Les mairies et les autres autorités locales doivent donc tenir compte de ce changement dans leurs pratiques administratives. La délivrance des autorisations de coupe, d’exploitation et de transport du bois relève désormais exclusivement des services forestiers compétents, dans le cadre fixé par la loi.

Emeric Joël ALLAGBE

ÉVÉNEMENTIEL À PORTO-NOVO

ELONA HOUSE, un cadre d'exception pour les fêtes et les conférences

À Djassin Hounvié, dans la ville de Porto-Novo, ELONA HOUSE se positionne comme une adresse de choix pour l'organisation de mariages, anniversaires, cérémonies familiales et rencontres professionnelles. Avec ses espaces aménageables, ses salles climatisées et ses équipements adaptés, l'établissement entend offrir aux particuliers comme aux entreprises un cadre propice à la réussite de leurs événements.

Trouver un espace approprié pour organiser une cérémonie ou une rencontre professionnelle constitue souvent un véritable défi. À Porto-Novo, ELONA HOUSE apporte une réponse à ce besoin en mettant à la disposition de sa clientèle des salles de fêtes et de conférences adaptées à différentes occasions.

Que ce soit pour un mariage, un anniversaire, une communion, un baptême ou une réunion professionnelle, l'établissement propose un cadre accueillant permettant de recevoir les invités dans de bonnes conditions. La modularité des espaces constitue l'un de ses atouts, offrant la possibilité d'adapter la configuration des salles à la nature et à l'envergure de chaque manifestation.

Des prestations pensées pour le confort des clients

Au-delà de la mise à disposition des espaces, ELONA HOUSE met en avant plusieurs services destinés à faciliter l'organisation des événements. L'établissement dispose notamment de salles climatisées, d'une assistance technique professionnelle et d'un groupe électrogène disponible pour contribuer à la continuité des activités en cas de coupure d'électricité.

Ces équipements représentent des avantages importants pour les organisateurs soucieux du confort de leurs invités et du bon déroulement de leurs cérémonies. Ils permettent également d'envisager des rencontres professionnelles et des conférences dans un environnement adapté.

Une adresse accessible à Porto-Novo

Situé à Djassin Hounvié, dans la ville capitale, ELONA HOUSE ambitionne de ré-



ELONA HOUSE

SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ?
Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel ou simple moment en famille... notre espace vous ouvre ses portes pour toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.

- ASSISTANCE TECHNIQUE PRO
- GRANDE CAPACITÉ MODULABLE
- SALLES CLIMATISÉES
- GROUPE ELECTROGÈNE DISPONIBLE

Djassin Hounvié - Dowa (Porto-Novo)

+229 0198904640 / 0155499999
+229 0195534395 / 0155500707

pondre aux attentes des familles, des associations, des entreprises et des institutions à la recherche d'un espace pour leurs manifestations.

À travers son offre de salles de fêtes et de conférences, l'établissement mise sur la polyvalence de ses installations pour accompagner les moments heureux des familles ainsi que les activités du monde professionnel.

Pour toute information ou réservation, les intéressés peuvent contacter ELONA HOUSE aux numéros suivants : 0198904640 / 0155499999 ou 0195534395 / 0155500707.

ELONA HOUSE : un espace pour célébrer, se réunir et réussir ses événements.

Marie Estelle AKANNI

NÉCROLOGIE – DISPARITION DU PÈRE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LOIS DU PARLEMENT

L'Emblème du Jour adresse ses condoléances au député Orden Alladatin

La rédaction du quotidien s’associe à la douleur de l’élu et de sa famille, après le rappel à Dieu de son père.

Une douloureuse épreuve frappe l’honorable Orden Alladatin, député et personnalité politique originaire d’Abomey. Le parlementaire vient de perdre son père, une disparition qui suscite des marques de compassion et de solidarité, notamment au sein de sa famille politique.

À la suite de cette triste nouvelle, la Section communale de l’Union progressiste le Renouveau (UP-R) d’Abomey a exprimé sa profonde compassion à l’endroit de l’élu et de ses proches. Dans un message rendu public le mardi 13 octobre 2026, les responsables et militants de cette formation politique ont fait part de leur tristesse et adressé leurs sincères condoléances à l’honorable Orden Alladatin ainsi qu’à toute sa famille.

Signé par le président de la Section communale, Élie Mevo, ce message témoigne des liens de fraternité et de solidarité qui unissent les membres de l’UP-R. À travers cette démarche, les militants d’Abomey entendent apporter leur soutien moral au député et à ses proches en ces moments particulièrement éprouvants.

La rédaction de L’Emblème du Jour s’associe à cet élan de compassion.

En cette circonstance douloureuse, la direction et l’ensemble de la rédaction du quotidien L’Emblème du Jour présentent leurs condoléances les plus attristées à l’honorable Président Orden Alladatin, à toute sa famille ainsi qu’à ses proches.

La perte d’un père laisse un vide immense et une douleur profonde dans le cœur de ceux qui lui survivent. Face à cette séparation, nos pensées vont à la famille éplorée, à laquelle nous exprimons notre sincère sympathie et notre solidarité.

Puisse le Tout-Puissant accueillir le défunt dans sa félicité éternelle et accorder à l’honorable Orden Alladatin ainsi qu’à toute sa famille la force, le courage et la consolation nécessaires pour traverser cette douloureuse épreuve.

La rédaction de L’Emblème du Jour renouvelle ses condoléances les plus sincères à l’honorable Président Orden Alladatin et à toute la famille éplorée.

La rédaction



RECRUTEMENT À LA SRTB

La SRTB recherche des journalistes reporters d’images pour ses antennes régionales

La Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB S.A.) ouvre un recrutement de journalistes reporters d’images (JRI) pour renforcer la couverture de l’actualité à Porto-Novo, Bohicon et Parakou. Les candidatures sont attendues au plus tard le vendredi 16 octobre 2026 à 17h30.

La Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB S.A.) veut renforcer son dispositif de collecte et de traitement de l’information sur l’ensemble du territoire national. Dans cette perspective, elle lance un appel à candidatures à l’endroit des journalistes reporters d’images expérimentés, appelés à rejoindre ses

antennes régionales de Porto-Novo, Bohicon et Parakou.

Les professionnels retenus auront pour mission d’assurer une couverture régulière de l’actualité dans leurs zones respectives, avec des déplacements fréquents sur le terrain. Ils contribueront à la production de reportages audiovisuels destinés notamment à alimenter les contenus de Bénin TV et de la rédaction centrale.

Un profil expérimenté recherché

Pour postuler, les candidats doivent être titulaires d’un diplôme de niveau Bac+3 en journalisme, en image et techniques

de production audiovisuelle, ou d’une qualification équivalente. Une expérience professionnelle d’au moins cinq ans en qualité de journaliste reporter d’images dans un média est également exigée.

Les postulants doivent maîtriser les techniques de prise de vues, de captation sonore, de rédaction journalistique et de montage audiovisuel. Une bonne connaissance des règles du métier, notamment en matière de déontologie et de vérification des informations, est également requise.

Autonomie, rigueur, réactivité et disponibilité pour les déplacements figurent parmi les qualités attendues. La connaissance des réalités locales et la maîtrise d’une ou de plusieurs langues parlées dans les zones concernées constitueront des avantages supplémentaires.

Des missions axées sur la couverture de l’actualité

Les journalistes recrutés seront chargés d’identifier et de proposer des sujets d’intérêt régional, de couvrir les événements et de réaliser des reportages audiovisuels. Ils devront également conduire des interviews, recueillir des informations fiables, assu-

rer les prises de vues et de son, rédiger les commentaires et procéder au montage de leurs productions.

La transmission des reportages à la rédaction centrale dans les délais impartis, la collaboration avec les antennes régionales et le service Information de Bénin TV, ainsi que la bonne gestion du matériel audiovisuel feront également partie de leurs responsabilités.

Un dossier de candidature en un seul fichier PDF

Les personnes intéressées doivent constituer un dossier comprenant une lettre de motivation signée, adressée à la Directrice générale de la SRTB S.A., un curriculum vitae détaillé et actualisé, une copie légalisée du diplôme ainsi qu’un lien accessible vers deux reportages audiovisuels réalisés par le candidat.

Pour chacun des reportages présentés, le postulant devra préciser sa contribution à la production, notamment en matière de prise de vues, de rédaction ou de montage. Les liens vers ces réalisations doivent impérativement être intégrés au dossier PDF.

Les candidatures doivent être envoyées à l’adresse électronique

recrutement@srtb.bj, sous la forme d’un fichier PDF unique, avec pour objet : « Candidature JRI – Antennes régionales ».

Une sélection en deux étapes

Le processus de recrutement se déroulera en deux phases : une présélection sur la base de l’étude des dossiers, suivie d’un entretien avec les candidats retenus. Les modalités contractuelles seront définies en fonction des profils sélectionnés.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 16 octobre 2026 à 17h30. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

À travers cet appel, la SRTB entend s’appuyer sur des professionnels expérimentés pour consolider sa présence sur le terrain et améliorer la couverture de l’actualité dans les différentes régions du Bénin.

Les candidats intéressés sont invités à préparer leur dossier et à respecter scrupuleusement les conditions de soumission. Aucun paiement ne doit être effectué pour accéder à cette opportunité de recrutement.

Emeric Joël ALLAGBE

DÉSIGNATION DES CHEFS DE VILLAGE ET DE QUARTIER DE VILLE

Djogbénou renforce la place des femmes dans la gouvernance locale : Christhelle Houndonougbo salue une décision forte

En accordant une place importante aux femmes dans le processus de désignation des chefs de village et de quartier de ville (CV et CQ), l'Union Progressiste le Renouveau (UP-R) envoie un signal fort en faveur de la promotion féminine. Une initiative saluée avec enthousiasme par Christhelle Houndonougbo, qui exprime sa reconnaissance au président Joseph Fifamin Djogbénou et à la Haute Direction politique du parti.

La promotion des femmes dans les instances de décision demeure un enjeu majeur pour une gouvernance plus inclusive et représentative. À travers ses orientations relatives à la désignation des chefs de village et de quartier de ville, l'Union Progressiste le Renouveau entend donner une traduction concrète à cette exigence, en reconnaissant davantage la contribution des femmes à l'animation de la vie politique et au développement des communautés.

Cette démarche suscite une réaction favorable de Christhelle Houndonougbo. Au nom des femmes militantes de l'UP-R, elle a tenu à exprimer sa profonde gratitude au président du parti, Joseph Fifamin Djogbénou, ainsi qu'à l'ensemble de la Haute Direction politique, pour cette décision qu'elle considère comme une marque de confiance et de considération à l'endroit des femmes engagées sur le terrain.

Dans son appréciation, elle souligne la portée symbolique et politique de cette orientation. Pour elle, cette initiative traduit la reconnaissance des efforts consentis par les militantes à la base et témoigne de la volonté du parti de mieux prendre en compte leur rôle dans la gestion des affaires locales.

Un signal fort pour la promotion féminine

Au-delà des désignations, cette orientation constitue un encouragement pour les femmes qui s'investissent quotidiennement dans la mobilisation politique, la sensibilisation des populations et la consolidation de l'ancrage territorial du parti. Elle rappelle que les femmes ne doivent pas être considérées uniquement comme des actrices de mobilisation, mais également comme des responsables capables de contribuer pleinement à la prise de décision et à la gestion des communautés.

Christhelle Houndonougbo invite ainsi les militantes de l'UP-R, mais aussi l'ensemble des femmes béninoises, à mesurer l'importance de cette main tendue. Elle les encourage implicitement à répondre à cette marque de confiance



par davantage d'engagement, de responsabilité et de participation à la vie publique.

Djogbénou, un choix salué

En saluant cette décision, Christhelle Houndonougbo met en lumière l'importance d'un leadership politique qui reconnaît les compétences féminines et favorise leur accès aux responsabilités. Une démarche qui peut contribuer à renforcer la représentativité des femmes dans la gouvernance de proximité, au plus près des réalités quotidiennes des populations.

Pour l'UP-R, cette dynamique représente également une opportunité de consolider sa cohésion interne et de valoriser les ressources humaines qui font vivre le parti dans les villages et les quartiers de ville.

La reconnaissance exprimée par Christhelle Houndonougbo se veut donc un message d'en-

couragement et de responsabilité. Car si cette décision constitue une avancée appréciable, sa portée dépendra aussi de sa mise en œuvre effective et de la capacité des femmes désignées à exercer leurs fonctions avec compétence, proximité et dévouement.

En définitive, cette initiative portée par la direction de l'UP-R mérite d'être saluée en ce qu'elle place la promotion féminine au cœur de la gouvernance locale. Comme le souligne Christhelle Houndonougbo, le parti peut en sortir grandi, tout comme le Bénin, si cette volonté se traduit durablement par une participation accrue des femmes aux responsabilités publiques.

Vive les femmes de l'UP-R ! Vive l'Union Progressiste le Renouveau ! Vive le Bénin !

Emeric Joël ALLAGBE

MÉDIAS PRIVÉS AU BÉNIN

La HAAC présélectionne de nouveaux projets de radios et télévisions

La Haute Autorité de l’Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a rendu publics les résultats de la présélection des candidats à l’exploitation de nouveaux services privés de radiodiffusion sonore et de télévision au Bénin. L’information est officialisée par la décision n° 26-055/HAAC du 13 octobre 2026.

Dans le cadre de cet appel à candidatures, l’organe de régulation des médias a procédé à l’examen des dossiers soumis par les promoteurs désireux de mettre en

place de nouveaux services audiovisuels privés. La publication des résultats constitue une étape importante du processus engagé pour l’attribution des autorisations d’exploitation.

Cette présélection permet aux candidats concernés de connaître leur situation au terme de cette première phase. La suite de la procédure devra se dérouler conformément aux dispositions prévues par la HAAC et aux exigences réglementaires applicables au sec-

teur audiovisuel.

À travers cette démarche, l’institution poursuit sa mission d’encadrement et de régulation du paysage médiatique béninois, dans un contexte marqué par les initiatives visant à développer l’offre de programmes radiophoniques et télévisuels.

Emeric Joël ALLAGBE

DECISION N°26-055/HAAC DU 13 OCTOBRE 2026

PORTANT RESULTATS DE LA PRESELECTION DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR LA SELECTION DE NOUVEAUX EDATEURS DE SERVICES DE TELEVISION PRIVEE SUR LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT), PAR SATELLITE ET DE STATIONS PRIVEES DE RADIODIFFUSION SONORE EN REPUBLIQUE DU BENIN

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

- Vu** la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 et la Loi n°2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- Vu** la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** la Loi n°2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin ;
- Vu** la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la Communication en République du Bénin ;
- Vu** la Loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2020-35 du 06 janvier 2021 ;
- Vu** le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7^{ème}) mandature ;
- Vu** le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;
- Vu** la Décision n°26-021/HAAC du 06 mai 2026 portant création de la commission temporaire chargée de conduire la procédure de sélection de nouveaux éditeurs de services de communication audiovisuelle sur TNT, sur satellite et dans le domaine de la radiodiffusion sonore privée en République du Bénin ;
- Vu** la Décision n°26-022/HAAC du 06 mai 2026 portant détermination de la procédure de sélection de nouveaux éditeurs de éditeurs de services de télévision privée sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT), par satellite et de stations privées de radiodiffusion sonore en République du Bénin ;
- Vu** Décision n°26-023/HAAC du 06 mai 2026 portant lancement de l'appel à candidature pour la sélection de nouveaux éditeurs de services de télévision privée sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT), par satellite et de stations privées de radiodiffusion sonore en République du Bénin ;
- Vu** le Communiqué n°008-26/HAAC/PI/CLC/CMED/CTTIC/DC/SG/SGA/SCS en date du 15 mai 2026 du Président de la HAAC ;
- Vu** le procès-verbal de clôture du dépôt de dossiers de l'appel à candidatures pour la sélection de nouveaux éditeurs de éditeurs de services de télévision privée sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT), par satellite et de stations privées de radiodiffusion sonore en République du Bénin ;
- Vu** le rapport d'étape adopté le 24 septembre 2026 relatif à la sélection de nouveaux éditeurs de services de télévision privée sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT), par satellite et de stations privées de radiodiffusion sonore en République du Bénin ;

la plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier : sont présélectionnés les projets de nouveaux éditeurs de services de télévision privée sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT), par satellite et de stations privées de radiodiffusion sonore en République du Bénin ci-après :

N°	NOM DES ORGANES	FREQUENCES FM	LOCALITE
Télévision Numérique Terrestre (TNT) commerciale (01)			
01	IFA TV	Multiplex TNT	Littoral/Cotonou / Cadjehoun
Télévision Numérique Terrestre (TNT) non commerciale (01)			
01	La Voix des Fidèles Croyants (VFC TV)	Multiplex TNT	Littoral /Cotonou / Ahogbohohoué
Télévision satellitaire commerciale (04)			
01	AFRIQUE TV	Multiplex Satellite	Littoral / Cotonou
02	CIPA TV BENIN	Multiplex Satellite	Littoral / Cotonou / quartier Jak
03	Sè TV	Multiplex Satellite	Littoral / Cotonou / Gbégamey
04	AFRICAINA TV	Multiplex Satellite	Littoral / Cotonou / Fidjrossé
Télévision satellitaire non commerciale (13)			
01	TELE EVANGELIQUE	Multiplex Satellite	Littoral / Cotonou / Irédé Akpakpa
02	BENINOISE TV	Multiplex Satellite	Littoral / Cotonou / Fidjrossé
03	ECLAT DIVIN TV	Multiplex Satellite	Atlantique / Abomey-Calavi / Togoudo
04	JESUS IS THE SAVIOR TV (JSTV)	Multiplex Satellite	Atlantique / Abomey-Calavi / N'Venoumedé

05	PORTE TV	Multiplex Satellite	Atlantique / Abomey-Calavi / N'Venoumedé
06	HOPE TV	Multiplex Satellite	Atlantique / Abomey-Calavi / Hévié
07	POWER TV	Multiplex Satellite	Atlantique / Ouidah
08	URHC TV	Multiplex Satellite	Atlantique / Allada /Dessah Ahouannonzoun
09	FONDAKIZ TV	Multiplex Satellite	Zou / Zogbodome / Haya
10	COLLINES TV	Multiplex Satellite	Collines / Dassa
11	NONSINA TV	Multiplex Satellite	Borgou / Bembéréké / Bembéréké-Ouest
12	SUNNA TV	Multiplex Satellite	Alibori / Kandì / Banigourou
13	IREWALE TV	Multiplex Satellite	Collines / Bantè / Fakô
Radiodiffusion sonore commerciale (15)			
01	ALFAYDA FM	88.8 MHz	Alibori / Karimama
02	NOVA FM	93.1 MHz	Borgou / Parakou / Dépôt
03	KRYSTAL RADIO FM	89.2 MHz	Atlantique / Abomey-Calavi
04	ZONGO FM	93.0 MHz	Zou / Bohicon
05	CANAL3 FM	102.00 MHz	Littoral / Cotonou
06	Sè RADIO	98.7 MHz	Littoral / Cotonou / Gbégamey
07	AFRIQUE FM	96.2 MHz	Littoral / Cotonou
08	NASUBA RADIO	106.6 MHz	Littoral / Cotonou
09	SUD RADIO	90.7 MHz	Atlantique / Abomey-Calavi / Zopah Arconville
10	SUNNA FM	100.0 MHz	Borgou / Parakou
11	CIPA RADIO FM	93.2 MHz	Ouémè / Dangbo / Dangbo Yénéwa
12	LEGIBENIN RADIO	105.0 MHz	Atlantique / Abomey-Calavi / Zè / Tangbo-Djévié
13	ICI PORTO-NOVO	91.8 MHz	Ouémè / Porto-Novo / Avakpa-Podji
14	DANDI GANDA FM	95.2 MHz	Alibori / Malanville
15	HORIZON RADIO	103.5 MHz	Atacora / Natitingou / Dassagaté
Radiodiffusion sonore non commerciale (25)			
01	MIANOJU DOGBO FM	92.4 MHz	Couffo / Dogbo / Marché Central de Dogbo
02	DUNAMIS RADIO	94.5 MHz	Mono / Houéyogbé / Sahoué Doutou / Kpodji
03	RADIO MARIA ESSOLAGNON BE GNONNOUFIO	91.3 MHz	Couffo / Klouékanmey
04	REDEMPTION FM	94.5 MHz	Ouémè / Sémè-Kpodji
05	FM-VIE- La Voix du Consommateur	90.4 MHz	Ouémè / Porto-Novo / Dowa Dédomé
06	RADIO CONVERGENCE	93. 2 MHz	Ouémè / Porto-Novo
07	RADIO TOHO FM	87.5 MHz	Zou / Zogbodomey / Cana2
08	DOUDEDJI FM	97.8 MHz	Zou / Za-kpota
09	BANTE FM	100.8 MHz	Collines / Bantè / Gbégamey
10	RADIO KPOMASSE FM	104.5 MHz	Atlantique / Kpomassé
11	CITIZENS RADIO	92.5 MHz	Ouémè / Sémè Podji / Agbiangandan
12	MIWA SEXO FM	97.8 MHz	Zou / Zagnanado -centre
13	ZAGNANADO FM	100.5 MHz	Zou / Zagnanado / Calvaire
14	RADIO ISLAMIQUE LA PAIX	93.1 MHz	Borgou / Parakou / Banikanni
15	UNION FM	89.2 MHz	Atlantique / Abomey-Calavi
16	RADIO ToSô	90.5 MHz	Atlantique Sô-Ava / Sô-Tchanhoué Todo
17	EXCELLENCE RADIO	93.7 MHz	Ouémè / Adjara / Bocovi
18	GUR FM COBLY	97.7 MHz	Atacora / Coby / Akpahoun
19	RADIO VFC	100.5 MHz	Littoral / Cotonou / Ahogbohohoué
20	BIALEHUN FM	107.7 MHz	Atacora / Matéri / quartier yondisseri
21	IRETI FM	93.4 MHz	Collines / Dassa-Zoumè / Essèbré
22	ITOUNOU FM	96.6 MHz	Glazoué / Yémalin
23	NANGA FM	91.1 MHz	Donga / Djougou / Partago / Idi
24	JEUNESSE FM	89.3 MHz	Zou / Quinhi / Holli
25	HORIZON FM	89.2 MHz	Mono / Athiémié

Article 2 : seuls les promoteurs dont les projets sont présélectionnés prendront part à la phase de sélection qui consiste à la vérification du respect des contraintes techniques avec les exigences du cahier des charges.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter de la date de sa signature. Elle sera notifiée aux promoteurs présélectionnés et publiée au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 octobre 2026

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE PARAISSANT AU BENIN

TOURISME À PORTO-NOVO

Résidences FENOU : le confort d'un appartement, la chaleur d'un véritable foyer

À Porto-Novo, les visiteurs disposent désormais d'une adresse pensée pour conjuguer confort, convivialité et sérénité.

À la recherche d'un cadre agréable pour séjourner à Porto-Novo ? Les Résidences FENOU proposent une formule qui entend répondre aux attentes des touristes, voyageurs d'affaires, familles et visiteurs de passage dans la capitale béninoise. Situées à Djassin Houinvié, à Dowa, ces résidences mettent en avant des appartements conçus pour offrir aux occupants une expérience différente de celle d'un hébergement classique.

Loin de l'ambiance impersonnelle que peuvent parfois offrir certains établissements, les Résidences FENOU misent sur une atmosphère chaleureuse et familiale. « Votre confort, notre priorité », telle est la promesse affichée par l'établissement, qui invite les visiteurs à retrouver la chaleur d'un foyer durant leur séjour.

Comme à la maison, loin de chez soi

Pour les touristes qui souhaitent prendre le temps de découvrir Porto-Novo et ses environs, disposer d'un espace confortable constitue un véritable atout. Les Résidences FENOU proposent ainsi des chambres privées et des espaces de vie conviviaux, permettant aux visiteurs de se détendre après leurs sorties, de partager des repas et de préparer sereinement leurs activités du lendemain.

L'aménagement intérieur, présenté comme authentique et soigné, associe confort et fonctionnalité. L'objectif est de permettre à chaque résident de profiter de son séjour à son propre rythme, que ce soit pour quelques nuits ou pour une période plus longue.

Une adresse adaptée aux touristes

Porto-Novo constitue une étape incontournable pour les visiteurs désireux de découvrir le patrimoine, la culture et l'histoire du Bénin. Pour accompagner cette découverte, le choix de l'hébergement joue un rôle important.

En optant pour les Résidences FENOU, le voyageur peut bénéficier d'un cadre résidentiel qui favorise à la fois repos, intimité et convivialité. L'établissement met notamment en avant quatre caractéristiques : luxe et confort, décor authentique, prix abordable et emplacement stratégique.

Cette combinaison vise particulièrement les touristes qui recherchent une alternative aux hôtels traditionnels, avec davantage de sensation de « chez-soi ».

Un séjour sans interruption grâce au groupe électrogène

Autre élément mis en avant par les Résidences FENOU : la disponibilité d'un groupe électrogène sur place. Cette solution permet à l'établissement de maintenir ses services en cas de coupure d'électricité, contribuant ainsi à assurer la continuité et le confort du séjour.

Pour un visiteur qui souhaite profiter pleinement de ses vacances, disposer d'un hébergement où les commodités essentielles restent accessibles constitue un avantage appréciable.

Porto-Novo autrement, avec FENOU comme point de départ



Les résidences
FENOU
Votre confort, notre priorité

Loin de chez vous,
RETROUVEZ LA CHALEUR D'UN FOYER !

Chambres privées et cuisine conviviale pour partager des repas faits maison, rire et préparer vos aventures du lendemain.
L'expérience idéale pour profiter à votre rythme !

CARACTÉRISTIQUES

- ✓ Luxe et confort
- ✓ Décor authentique
- ✓ Prix abordable
- ✓ Emplacement stratégique

GROUPE ÉLECTROGÈNE DISPONIBLE SUR LE LIEU

Profitez d'un séjour sans interruption grâce à notre groupe électrogène qui assure votre confort en toutes circonstances !

Djassin Houinvié - Dowa (Porto-Novo)

+229 0198904640 / 0155499999
+229 0195534395 / 0155500707

Séjourner aux Résidences FENOU, c'est également choisir de s'installer dans l'environnement de Porto-Novo pour mieux partir à la découverte de la ville et de ses richesses. Après une journée consacrée aux visites, aux rencontres ou aux activités professionnelles, les voyageurs peuvent retrouver un espace conçu pour la détente et le repos.

Touristes, familles, professionnels ou visiteurs de passage : les Résidences FENOU se présentent ainsi comme une solution d'héberge-

ment alliant indépendance, confort et convivialité.

FENOU, une invitation à poser ses valises

Pour celles et ceux qui préparent un séjour à Porto-Novo, une adresse mérite donc d'être inscrite dans le carnet de voyage : les Résidences FENOU, à Djassin Houinvié – Dowa.

Loin de chez vous, retrouvez la chaleur d'un foyer. Une promesse qui résume l'esprit de ces

résidences : offrir au visiteur non seulement un lieu où dormir, mais surtout un cadre où il peut se sentir chez lui pendant son séjour.

Contacts :

Djassin Houinvié – Dowa, Porto-Novo
+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99
+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

Augusta DAKPOGAN

OCTOBRE ROSE 2026 À ABOMEY

Le RFFPB rapproche le dépistage des cancers féminins

Dans le cadre d'Octobre Rose, le Réseau des Femmes Fonctionnaires Parlementaires du Bénin (RFFPB) a organisé à Abomey une campagne foraine de sensibilisation et de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus. Une initiative de proximité destinée à renforcer la prévention, à briser les tabous et à encourager les femmes à adopter les bons réflexes pour préserver leur santé.

La lutte contre les cancers féminins passe avant tout par l'information, la prévention et le dépistage précoce. C'est autour de cette conviction que le Réseau des Femmes Fonctionnaires Parlementaires du Bénin (RFFPB) a déployé ses actions à Abomey, dans le département du Zou, à travers une campagne foraine consacrée à la sensibilisation et au dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus.

Inscrite dans le cadre d'Octobre Rose 2026, cette initiative vise à rapprocher les services de dépistage des populations féminines et à lever les obstacles qui empêchent encore de nombreuses femmes de se faire examiner. Au-delà de l'information, il s'agit de favoriser une prise de conscience collective face à des maladies dont les conséquences peuvent être considérablement réduites grâce à une

détection précoce et à une prise en charge adaptée.

La prévention au cœur de la mobilisation

À travers cette campagne, le RFFPB entend faire de la prévention sanitaire une priorité accessible à toutes les femmes, indépendamment de leur situation sociale ou professionnelle. L'objectif est notamment de mieux informer sur les risques liés aux cancers féminins, de déconstruire les préjugés et d'inciter les femmes à consulter les professionnels de santé sans attendre l'apparition de signes inquiétants. Cette démarche de proximité traduit la volonté du Réseau de contribuer activement à la promotion de la santé féminine. Elle rappelle également que le dépistage constitue un moyen essentiel pour détecter certaines anomalies suffisamment tôt et améliorer les possibilités de traitement.

Une initiative soutenue par les autorités parlementaires

L'engagement du RFFPB a reçu le soutien du président de l'Assemblée nationale du Bénin, représenté à cette occasion par Antoine DJEDOU. Cette représentation témoigne de

l'intérêt accordé à une initiative qui associe mobilisation citoyenne, sensibilisation sanitaire et protection de la santé des femmes.

À travers cette action menée à Abomey, le Réseau réaffirme ainsi son rôle dans la promotion des bonnes pratiques de santé et dans l'accompagnement des efforts de prévention au sein des communautés.

Faire du dépistage un réflexe durable

Au-delà du mois d'octobre, le message porté par cette campagne reste d'actualité : face aux cancers du sein et du col de l'utérus, l'information et le dépistage ne doivent pas être des démarches occasionnelles, mais des réflexes à intégrer durablement dans les habitudes de santé.

En allant à la rencontre des femmes sur le terrain, le RFFPB contribue à faire reculer les tabous et à encourager une attitude plus responsable face à la maladie. Une mobilisation qui rappelle que la prévention demeure un levier majeur pour protéger la vie et améliorer la santé des femmes au Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / RENTRÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

ES LA PRATIQUE DE ZOGBODOMEY : UN APPEL AUX BACHELIERS POUR UNE FORMATION TOURNÉE VERS L'EMPLOI

Sciences agronomiques, génie civil, travaux pratiques et professionnalisation : l'École Supérieure La Pratique ouvre ses portes aux nouveaux bacheliers et aux professionnels désireux de renforcer leurs compétences. Pour l'année académique 2026-2027, l'établissement invite les étudiants à venir nombreux s'inscrire afin de préparer leur avenir dans un cadre privilégiant l'apprentissage par l'action.

À l'heure où l'insertion professionnelle constitue une préoccupation majeure pour les jeunes diplômés, le choix d'une formation adaptée aux exigences du marché du travail représente une étape déterminante. À Zogbodomey-Centre, non loin de FLUDOR, l'École Supérieure La Pratique entend apporter sa contribution à la formation d'une nouvelle génération de techniciens et de professionnels qualifiés. À l'occasion de la rentrée académique 2026-2027, l'établissement lance un appel aux bacheliers, aux nouveaux étudiants et aux professionnels souhaitant acquérir de nouvelles compétences : venir découvrir ses filières et accomplir les formalités d'inscription.

Une pédagogie qui privilégie l'apprentissage par l'action

« À l'École Supérieure La Pratique, les compétences se construisent par l'action ». Cette devise traduit l'orientation pédagogique que revendique l'établissement. L'objectif est de permettre aux apprenants de ne pas se limiter aux connaissances théoriques, mais de les compléter par des exercices pratiques, des expérimentations et des activités en lien avec leur domaine de formation.

Cette approche se révèle particulièrement importante dans les secteurs techniques, où la maîtrise des outils, des méthodes de travail et des réalités du terrain constitue un atout pour l'exercice d'un métier. En mettant l'accent sur la pratique, l'ES La Pratique entend accompagner ses étudiants vers une meilleure préparation aux défis du monde professionnel.

Des filières porteuses en sciences agronomiques et en génie civil

Pour la rentrée 2026-2027, l'établissement propose plusieurs parcours de formation dans deux grands domaines : les sciences agronomiques et le génie civil.

En sciences agronomiques, les candidats peuvent notamment s'orienter vers les filières suivantes :

- * Sciences et Techniques de Production Végétale ;
- * Production et Gestion des Ressources Animales ;
- * Gestion des Exploitations Rurales et Agricoles.

Ces formations s'adressent notamment aux titulaires des baccalauréats C et D, ainsi qu'aux candidats titulaires du DEAT, selon les conditions d'admission propres à chaque filière.

Dans le domaine du génie civil, plusieurs spécialités sont également proposées, notamment :

- * Bâtiment, Travaux publics et Béton armé ;
- * Topographie et Dessin-Projet de Bâtiment ;
- * Assainissement général et Voiries et Réseaux divers (VRD).

Les titulaires des baccalauréats C, D et F ainsi que du DIT peuvent être concernés, en fonction de la filière choisie et des critères d'admission applicables.

À travers ces différents parcours, l'école offre

aux candidats la possibilité de s'orienter vers des secteurs essentiels au développement économique, à la modernisation des infrastructures et à la valorisation du potentiel agricole.

Une ferme de plus de 50 hectares au service de la formation

L'un des atouts mis en avant par l'ES La Pratique réside dans ses infrastructures consacrées à l'apprentissage pratique. L'établissement dispose notamment d'une ferme agricole de plus de 50 hectares destinée aux expérimentations et aux activités de formation.

À cela s'ajoutent un laboratoire présenté comme moderne et équipé, ainsi que des salles de cours spacieuses. Ces installations ont vocation à favoriser l'acquisition progressive des connaissances et la mise en application des enseignements reçus.

Pour les étudiants en sciences agronomiques, les activités pratiques constituent une occasion de se familiariser avec les réalités de la production agricole et de la gestion des exploitations. Dans les filières du génie civil, l'apprentissage technique vise également à rapprocher les connaissances académiques des exigences des métiers concernés.

Un établissement qui met en avant sa reconnaissance officielle

L'École Supérieure La Pratique indique être reconnue et agréée par l'État béninois. Selon les informations communiquées par l'établissement, elle figure dans le Guide d'orientation des bacheliers 2026-2027 du ministère compétent, à la page 95, sous le numéro 32.

L'école annonce des formations conduisant à des diplômes d'État, avec des parcours de Licence et de Master, ainsi que des possibilités de recyclage destinées aux personnes souhaitant actualiser ou renforcer leurs connaissances.

Les candidats sont invités à se rapprocher de l'administration pour obtenir des précisions sur les filières ouvertes, les conditions d'accès, les diplômes préparés et les modalités de validation des formations.

Des services pour accompagner les étudiants

Consciente des besoins des apprenants tout au long de leur parcours universitaire, l'ES La Pratique met également en avant plusieurs services et commodités. L'établissement annonce notamment des infrastructures sportives, un restaurant et une infirmerie.

Des chambres à coûts abordables sont proposées aux alentours de l'école, tandis qu'une Maison de l'Étudiant est annoncée en cours de réalisation.

L'établissement fait également état de partenariats nationaux et internationaux destinés à favoriser les possibilités de stages, de placement en entreprise et d'auto-emploi. Des bourses sont par ailleurs annoncées pour contribuer à alléger les charges liées aux études, sous réserve des conditions applicables.

Inscriptions : les futurs étudiants invités à se rapprocher de l'administration

Pour constituer leur dossier d'admission, les candidats doivent notamment prévoir un formulaire de demande de formation, les copies légalisées des diplômes ou attestations requis, un acte



NOUVELLE RENTRÉE 2026-2027

INSCRIPTION DÉJÀ OUVERTE

ÉCOLE SUPÉRIEURE LA PRATIQUE

L'UNIVERSITÉ DE L'ENTREPRENEUR

Arrêté 2022 N°0268/MESRS/DC/SGM/DGES/CTJ/CJ/SA/017SGG22

LES DOMAINES ET FILIÈRES DISPONIBLES

AGRONOMIE

- ✓ Sciences et Techniques de Production Végétale
- ✓ Production et Gestion des Ressources Animales
- ✓ Gestion des Exploitations Agricoles

GÉNIE CIVIL

- ✓ Bâtiment Travaux Publics & Béton armé
- ✓ Topographie & Dessinateur, Projecteur Bâtiment
- ✓ Assainissement & Voies Réseaux Divers

Infoline : (+229) 01 56 90 00 00 / 01 29 80 40 40

WhatsApp : 01 63 63 04 04

Mail : eslapratique2026@gmail.com

Nous sommes à Zogbodomey, non loin de l'usine de Fludor

de naissance sécurisé, une copie du Certificat d'identification personnelle (CIP), une lettre de recommandation ou d'engagement des parents ou tuteurs et deux photos d'identité.

Pour l'admission en Master, le diplôme de Licence professionnelle dans la filière concernée est requis.

Les frais d'inscription annoncés sont de 25 000 FCFA pour la Licence et de 50 000 FCFA pour le Master. Les frais de formation sont répartis en plusieurs tranches, selon les modalités communiquées par l'établissement.

Les candidats sont toutefois invités à prendre contact avec les services administratifs pour obtenir la liste complète des pièces à fournir, les conditions financières détaillées et les éventuelles dispositions particulières à leur filière.

Un appel pressant aux bacheliers et aux futurs professionnels

À l'occasion de cette rentrée académique 2026-2027, l'École Supérieure La Pratique invite les nouveaux bacheliers, les étudiants en quête d'une orientation et les professionnels désireux de poursuivre leur formation à saisir cette opportunité.

Les futurs étudiants sont appelés à venir mas-

sivement se renseigner et s'inscrire, dans les filières correspondant à leurs ambitions et à leurs aptitudes. Pour les jeunes qui souhaitent transformer leurs connaissances en compétences concrètes, le choix d'un parcours professionnalisant peut constituer un levier important dans la préparation de leur avenir.

Située à Zogbodomey-Centre, non loin de FLUDOR, l'ES La Pratique se tient à la disposition des candidats pour les accompagner dans leurs démarches d'orientation et d'admission.

ES LA PRATIQUE : LES CONTACTS UTILES

Adresse : Zogbodomey-Centre, non loin de FLUDOR.

Téléphones : 01 63 63 04 04 / 01 29 80 40 40

WhatsApp : +229 01 56 90 00 00

E-mail : eslapratique2026@gmail.com

Rentrée académique 2026-2027 : futurs étudiants, prenez votre avenir en main et venez nombreux vous inscrire à l'École Supérieure La Pratique !

Emeric Joël ALLAGBE

CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

FIC 2026 : CAP SUR DES VILLES DURABLES

La quatrième édition du Forum international du cadre de vie s'est achevée le samedi 10 octobre à Cotonou, avec un appel du ministre Georges Alé à concrétiser les recommandations issues des travaux.

Le Bénin entend poursuivre son engagement en faveur de villes africaines plus durables. La quatrième édition du Forum international du cadre de vie (FIC), organisée pendant trois jours à Cotonou, a pris fin le samedi 10 octobre 2026, au terme d'échanges consacrés aux défis environnementaux et au développement des territoires.

Placée sous le thème « Économie des territoires africains : accélérer la transition vers la sobriété carbone », cette rencontre a permis de mettre en lumière les enjeux liés à l'urbanisation, à la préservation de l'environnement et à la recherche

de modèles de développement plus respectueux du climat.

À la clôture des travaux, le ministre du Cadre de vie et des Transports, Georges Alé, a invité les participants à œuvrer à la concrétisation des réflexions et recommandations formulées durant le forum. L'objectif est de faire des propositions issues des échanges de véritables leviers d'action pour améliorer le cadre de vie des populations.

Des engagements à traduire en actions

Au-delà des discussions, cette édition du FIC a rappelé la nécessité de concilier croissance économique, aménagement du territoire et protection de l'environnement. Face aux défis de l'urbanisation, la transition vers la sobriété carbone constitue un enjeu majeur pour bâtir des villes mieux

organisées, plus résilientes et adaptées aux besoins des populations.

La réalisation de cette ambition nécessite une mobilisation durable des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des différents acteurs du développement. La mise en œuvre des recommandations apparaît ainsi comme une étape essentielle pour donner toute sa portée aux réflexions engagées.

La rencontre s'est achevée par un dîner de gala au Sofitel Hôtel de Cotonou. À travers cette quatrième édition, le Bénin réaffirme sa volonté de contribuer à la construction de territoires africains durables, avec pour principal défi de transformer les orientations retenues en résultats concrets au bénéfice des populations.

Emeric Joël ALLAGBE



PÉAGE DE KÉTOU

Les nouveaux tarifs entrent en vigueur le 19 octobre

Les usagers de l'axe Kétou-Idigny devront bientôt s'acquitter de droits de passage au nouveau poste de péage. Les montants annoncés varient de 1 000 à 18 000 FCFA, selon la catégorie du véhicule et le nombre d'essieux.

Le poste de péage de Kétou s'apprête à entrer en exploitation. À compter du lundi 19 octobre 2026, les automobilistes et les transporteurs empruntant la Route nationale n° 26 (RN26), sur le tronçon Kétou-Idigny, devront payer les frais prévus par la réglementation en vigueur.

L'annonce a été faite par la Société des infrastructures routières et de l'aménagement du territoire

(SIRAT SA), dans un communiqué publié le 7 octobre 2026. Les tarifs applicables sont fixés par un arrêté interministériel datant du 2 juillet 2026.

Des montants adaptés aux véhicules

La grille tarifaire distingue les véhicules légers des poids lourds. Pour les véhicules légers dont la hauteur est inférieure à 2,55 mètres, le droit de passage est fixé à 1 000 FCFA.

Pour les véhicules plus hauts et les poids lourds, le montant dépend du nombre d'essieux. Les véhicules à deux essieux devront payer 2 000 FCFA, tandis que

ceux à trois essieux seront soumis à un tarif de 4 000 FCFA. Le passage coûtera 6 000 FCFA pour les véhicules à quatre essieux et 8 000 FCFA pour ceux à cinq essieux.

Les tarifs augmentent ensuite à 10 000 FCFA pour les véhicules à six essieux. Les véhicules disposant de sept essieux ou plus devront, quant à eux, déboursier 18 000 FCFA par passage.

La SIRAT mise sur la préservation du réseau routier

Selon la SIRAT SA, les recettes issues de la perception des droits de passage contribueront à l'entretien, à la maintenance et à la

préservation des infrastructures routières.

À l'approche de la mise en service du poste, les usagers sont invités à prendre connaissance des tarifs applicables à leur catégorie de véhicule et à respecter les consignes des agents chargés de l'exploitation du site.

L'entrée en vigueur de ces tarifs marque ainsi une nouvelle étape dans la gestion des infrastructures routières sur l'axe Kétou-Idigny, avec des coûts de passage différenciés selon les caractéristiques des véhicules.

Emeric Joël ALLAGBE

L'Emblème du Jour

— LE QUOTIDIEN DE RÉFÉRENCE —

RECRUTE DES STAGIAIRES JOURNALISTES

Vous êtes passionné(e) par l'actualité,
l'écriture et le journalisme ?
Rejoignez notre équipe !



LIEU DE STAGE

Siège du journal
à Porto-Novo
(Djassin Houinvié,
Immeuble Elona House)



PRESSE ÉCRITE ET EN LIGNE

L'Emblème du Jour est un
organe de presse écrite mais
également en ligne.



UNE BELLE OPPORTUNITÉ

Les stagiaires pourront
acquérir de l'expérience
au sein d'une rédaction
professionnelle et dynamique.



COMPOSITION DU DOSSIER À DÉPOSER

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Dernier diplôme obtenu
- ✓ CV



ENVOYEZ VOTRE DOSSIER

Par mail :

 emericprod4@gmail.com

Ou par WhatsApp :



+229 0144904640